



Gros soucis entre moi et recocash (via orange)

Par **Manu55**, le **26/03/2012** à **20:53**

Bonjour,
Comme vous je viens vous demander de l'aide!! pour expliquer sommairement mon soucis, j'avais achetée chez orange un téléphone HTC pour la somme de 170€ (un pti cadeau lol), et au bout d'une semaine je retournai régulièrement dans la boutique orange car mon téléphone avait des soucis (il s'éteignait tout seul, ou ne captait jamais, ou envoyait mes appels direct sur répondeur,...) j'y retournais quasiment tout les 2 jours pour en changer à chaque fois!! au bout de 4 ou 5 échanges ça m'a saoulé, et le vendeur m'a dit qu'il ne pourrait rien faire, même après plusieurs appels à leur plate-forme où tu tombes sur une nana qui ne sait lire que son texte!!!
Bref il m'a dit d'aller chez un autre opérateur d'ouvrir une nouvelle ligne et de contacter ma banque pour qu'orange ne puisse plus me prélever!! il m'avait dit qu'ormis des courriers je ne risquait rien
Je viens de recevoir au moins 5 ou 6 courriers de chez Recocash, et le dernier me stipule une requête d'injonction de payer qui sera déposée au greffe du tribunal, et sans règlement de ma part sous 48h, cet acte me sera signifié par leur huissier de justice correspondant!!
D'un naturel anxieux, merci de m'aider car là je commence vraiment à avoir peur.
Il est demandé au tribunal de me condamner dans les termes de la demande suivante Principal 639,03€ et frais de quittance art 5 décret 96-1112 18/12/96 15€ soit un total de 654,03€, sachant qu'il me compte un LRAR que je n'ai jamais reçu!!!
Aidez-moi je vous prie